

BILL DES SUBSIDES (NUMERO 6)

L'honorable M. DANDURAND dépose le projet de loi (bill 340) intitulé: Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1928.

DEUXIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la deuxième lecture du bill.

Il dit: Honorables messieurs, je ne discuterai pas les détails de ce bill des subsides. Nous avons tous reçu le bill des crédits présentés dans l'autre Chambre, ainsi que le bill des crédits supplémentaires. Nous connaissons ce que ces projets de loi contiennent, et comme le Sénat n'a jamais réclamé le droit de modifier un bill de subsides, je propose maintenant la deuxième lecture de celui-ci.

L'honorable W.-B. ROSS: Honorables messieurs, depuis que je fais partie de cette Chambre, pour une raison ou pour une autre, nous n'avons jamais pu discuter dans son entier un bill de subsides. Ces bills nous arrivent dans les dernières heures, et parfois, dans les dernières minutes de la session. Je ne me rappelle pas que nous ayons eu, une seule fois, la chance de pouvoir discuter pleinement les conditions financières du pays en tant qu'elles se rapportent aux crédits demandés pour l'exercice financier en cours.

Il ne saurait être question maintenant d'essayer à discuter les crédits dans leur ensemble ou de les considérer en détail. Je ne sais s'il ne nous sera jamais possible d'adopter un autre mode de procédure. Il se peut que plus tôt durant la session, quand le Sénat ne sera pas surchargé du travail reçu de l'autre Chambre, nous prenions le temps de débattre entièrement les conditions financières du pays. Naturellement, l'argent voté cette année sera dépensé avant que nous nous réunissions de nouveau, et nous n'en entendrons plus parler; mais nous ne faisons rien pour régler la question des conditions financières du Canada, ou la question de savoir si le Gouvernement appuie son administration sur de solides principes financiers ou non.

Depuis la grande guerre, cause de si énormes dépenses et de la création de notre si lourde dette, j'ai toujours cru que le Gouvernement devrait adopter pour principe de réduire les dépenses par tous les moyens possibles, qu'il devrait pratiquer l'économie partout où la dépense d'un dollar peut être supprimée afin de diminuer les impôts qui, je n'ai pas besoin de le prouver, pèsent si lourdement sur les citoyens de notre pays. Ces impôts viennent enlever un pourcentage considérable des revenus de notre peuple et contribuent

L'hon. M. MACDONELL.

sans doute à augmenter le coût de la vie. Nous devrions, il me semble, nous rappeler que nous avons une dette nationale considérable et que, chaque année, nous devrions, si possible, réduire cette dette d'un bon montant. Je ne crois pas que le Gouvernement pratique l'économie tel qu'il le devrait. Quiconque jette un regard sur les crédits qu'on nous demande de voter se convaincra que nous ne pouvons de sitôt espérer une autre réduction des impôts.

L'étude de tous les détails me demanderait trop de temps, et je ne l'entreprendrai pas. Je me bornerai cette fois à accueillir les crédits par le simple énoncé qu'à mon sens, nous avons le droit de réclamer du Gouvernement une économie plus stricte que celle qu'il pratique afin de donner au pays une réduction des impôts et du coût de la vie.

Il y a dans les crédits un article que je crois devoir mentionner parce que je ne vois pas de raison qui le justifie. Le crédit de \$1,600,000, voté aux provinces maritimes, peut s'expliquer. Ces subsides sont donnés en vertu d'un jugement qui constitue un droit pour ces provinces; par conséquent le Gouvernement, après avoir accepté le tribunal arbitral, ne peut pas supprimer cette dépense. Aussi, je ne le blâmerai pas d'avoir inscrit cet article. C'est une des grosses dépenses nouvelles, mais, je le répète, il me semble que nous ne pouvions pas l'éviter. Mais si vous jetez vos yeux sur l'article 467 des crédits supplémentaires, vous y verrez un crédit de \$500,000 affecté à une légation canadienne à Washington, que le Gouvernement aurait très bien pu supprimer. Je ne crains pas de dire que je n'ai jamais été en faveur d'établir une légation à Washington. Je crois que nous y sommes très bien représentés par l'ambassadeur anglais. Cette idée d'avoir une représentation canadienne à Washington, a, je crois, pris naissance sous l'ancien gouvernement conservateur. Si, au lieu d'établir une légation canadienne à Washington, on y avait nommé un commissaire du commerce, je crois que nos relations avec nos voisins du sud auraient été plus faciles et notre sécurité aurait été plus grande; en même temps, nous aurions effectué une grande économie dans les dépenses. Je ne puis trouver aucune raison qui justifie cette énorme dépense, même celle d'avoir un ambassadeur à Washington. Ce Gouvernement ne s'est pas pressé d'agir dans cette affaire qu'il avait laissé traîner pendant deux ou trois ans, et je commençais à espérer qu'il la tiendrait toujours au rancart. Mais il a apparemment changé d'idée, et il a maintenant nommé son ambassadeur.

Je doute fort que l'ambassadeur des Etats-Unis, qui représentera ici un pays beaucoup plus riche que le nôtre, reçoive de son gou-